



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt, le vingt six novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme Valérie HOSTALIER.

Etai(ents) présents :

Mme AUSSENAC Laurie, M. CAKIR Suayib, M. ERTUGRUL Ali, M. GANÉE Roger, Mme HOSTALIER Valérie, Mme HUMBLLOT Valérie, Mme IMBERT Stéphanie, M. IMBERT Alain, Mme LABELLE Aurélie, Mme MARTZLOFF Laetitia, M. MATHELIN Jean, M. MOSSON Arnaud, Mme NICOLAS Jocelyne

Procuration(s) :

M. POILLOT Jérémy donne pouvoir à M. ERTUGRUL Ali, M. BOULAHYA Rachid donne pouvoir à M. GANÉE Roger

Date de convocation

19/11/2020

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BOULAHYA Rachid, M. POILLOT Jérémy

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme IMBERT Stéphanie

2020 - 36 Annule et remplace la délibération 2020-30 fixant le Règlement Intérieur du Conseil Municipal

A la demande de la Préfecture, le règlement intérieur voté le 20 octobre 2020 doit être modifié sur deux points :

- l'article 16 doit être supprimé car "le règlement intérieur ne peut légalement permettre(...) l'ajout d'un point à l'ordre du jour".
- Il est nécessaire d'ajouter un article consacré à la place de l'opposition dans le bulletin municipal ainsi que sur le site internet.

Il est proposé de réserver un quart de page format A4 dans le bulletin municipal et une page du site internet accessible par un onglet "Expression ou représentation de l'opposition" qui pourra être alimenté par des écrits qui seront déposés au secrétariat de mairie pour intégration.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'espace qui sera réservé à l'expression de l'opposition

VALIDE le règlement intérieur du Conseil municipal dont la version définitive est jointe à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Usage
Le Maire,

